

**MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EXERCANT EN ALGÉRIE****La ruse des compagnies étrangères**

*Les entreprises étrangères installées en Algérie et engagées dans des secteurs pourvoyeurs d'emplois respectent-elles réellement la législation régissant le recrutement de la main-d'œuvre ? Selon des sources proches de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), «un grand nombre d'entreprises étrangères usent de certains procédés pour enfreindre la réglementation». Conséquence : la main-d'œuvre étrangère établie en Algérie est passée de 543 en 1999 à 45 000 en 2009.*

**Abder Bettache - Alger (Le Soir)** -La dernière «opération de recrutement» en date et largement médiatisée est relative au recrutement de 7 050 ouvriers «hautement qualifiés». A l'origine de cette «démarche», trois compagnies intervenant dans le secteur du bâtiment travaux publics et hydrauliques (BTPH). Il s'agit de la sud-coréenne Daewoo, de la canadienne SNC Lavalin et du consortium japonais Cojtaal.

Selon des sources, ces trois compagnies ont fait appel à une société de recrutement basée en Libye pour embaucher 7 050 ouvriers. Ainsi, Daewoo projette de recruter 5 650 employés qualifiés philippins dont des ingénieurs électriciens, des soudeurs, des plombiers, des menuisiers et des maçons pour un projet d'implantation d'une oasis à Bougezoul, dans la wilaya de Médéa, pour un montant de 569,3 millions de dollars d'une durée de 3 ans. Cette même compagnie est chargée également de la construction du projet Alger Medina

Pour sa part, le consortium nippon Cojjal, qui emploie actuellement 2 150 employés philippins, envisage d'en recruter 600 autres pour ses projets routiers à l'est du pays, alors que la société SNC Lavalin a demandé le recrutement de 800 employés philip-

pins pour son projet de construction d'un barrage à Blida et qui s'ajoutent à 300 autres déjà en place.

**«Des arguments pour contourner la réglementation»**

Or, lors d'une tournée effectuée au niveau de certaines agences situées dans la capitale, on a appris que des dizaines de demandes de recrutement d'ouvriers qualifiés dont des maçons, des coffreurs ou encore des plâtriers sont en instance. «Il est vrai que ces entreprises étrangères se rapprochent de nos agences, mais elles avancent des arguments peu convaincants, celles-ci cherchant à enfreindre la réglementation». «Il y a quelques jours, une entreprise étrangère engagée dans des grands travaux du bâtiment s'est présentée à nos structures pour recruter des coffreurs. Toutefois, l'opération n'était pas concluante sous prétexte que les coffreurs nationaux ne sont pas qualifiés, autrement dit pas instruits. C'est un argument qui ne tient pas la route», nous confie une employée de l'Anem.

Régie par les dispositions du décret exécutif n° 06/77 du 18 février 2006, l'Agence nationale de l'emploi est chargée de l'organisation, de la gestion et de la régulation du marché de l'emploi, dans le cadre de la mise en



Photo : Samir Sid

œuvre de la politique nationale de l'emploi décidée par le gouvernement.

A ce titre, elle joue un rôle charnière dans l'articulation «formation-entreprise-emploi», et constitue l'instrument privilégié de l'Etat dans la mise en œuvre de ses prérogatives de régulation et d'observation du marché du travail.

**Les Égyptiens et les Philippins talonnent les Chinois**

La gestion de la main-d'œuvre étrangère établie en Algérie est confiée à la sous-direction de la main-d'œuvre étrangère des données relatives à la situation de l'emploi des travailleurs étrangers en Algérie, la tenue et la mise à jour du fichier

national de la main-d'œuvre étrangère en vue de suivre son évolution. Ceci étant, selon des informations recueillies auprès du département du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, la répartition des travailleurs étrangers par secteur d'activité montre que 51% de la main-d'œuvre étrangère a investi le BTPH, 41,2% l'industrie, particulièrement les hydrocarbures, 3,6% le secteur des services et 0,2% l'agriculture. Quant au tableau des qualifications, il révèle que 23% des travailleurs étrangers sont des cadres supérieurs. Les derniers chiffres officiels indiquent que 45 000 étrangers travaillent légalement en Algérie représentant quelque 105 nationalités. Les Chinois consti-

tuent la communauté étrangère la plus importante avec 45% des effectifs, suivis des Égyptiens (11%), puis des Italiens (3,5%), des Philippins, des Américains, des Français et des Canadiens, dans une proportion de près de 3% pour chacune de ces nationalités. Sur le plan de la répartition géographique, quatre villes concentrent à elles seules 67% de la main-d'œuvre étrangère, à savoir Alger, Ouargla, Oran et Adrar. Alors que les wilayas d'Illizi, Skikda, Boumerdès et de Mila en accueillent 15%. Le reste est réparti à travers 35 wilayas. Seules les villes de Tébessa, Guelma, El-Oued et de Tindouf n'ont pas reçu de travailleurs étrangers.

A. B.

**L'OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES COORDONNENT LEURS EFFORTS****Vers l'unification des données statistiques économiques**

*Afin de donner plus de fiabilité aux données statistiques économiques et d'éviter des confusions lors de la publication statistique entre les différents centres producteurs d'information, un protocole d'accord a été signé, hier, entre l'Office national des statistiques (ONS), la Direction générale des impôts et le Centre national du registre du commerce (CNRC).*

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir)** - La confusion dans les statistiques économiques fera, désormais, partie du passé. C'est du moins le but que se sont fixé les autorités concernées. C'est également l'objectif du protocole d'accord signé hier par l'Office national des statistiques avec la Direction générale des impôts et le CNRC, en attendant de signer également avec la Cnas, la Casnos, la Banque d'Algérie et la direction générale des Douanes.

Jusqu'à-là, les différentes structures productrices d'information publient des données non concordantes, c'est pourquoi l'office à travers sa commission de programmation, a mis en place cette démarche de coopération commune dont le but est de créer une structure efficace pour unifier les données. Selon le ministre

des Finances, Karim Djoudi, présent à la cérémonie de signature, cette démarche va assurer l'harmonisation des répertoires et l'interconnexion des bases de données qui permettra d'en finir avec les données contraintes afin de fonder des données objectives et normalisées pour se conformer aux normes internationales et éviter d'avoir plusieurs centres de production. «Tous ceux qui sont producteurs d'informations statistiques vont entrer dans une logique d'harmonisation de leur répertoire et une logique d'interconnexion de l'Office national des statistiques dont a besoin l'économie nationale et les opérateurs économiques», soutient le ministre. De son côté, le directeur général de l'ONS, Khaled Berrah, estime qu'actuellement, l'état des lieux des échanges d'informations ne permet pas une exploitation

fiable. Un point noir qui coûte énormément à cette institution. «Les recensements nous coûtent énormément d'argent. Pour réduire ces coûts, il faut faire des enquêtes, or une enquête ne peut se faire sans la disponibilité d'informations fiables», dira le directeur de l'ONS.

**A propos de la balance commerciale :**

S'exprimant au sujet de la balance commerciale, le ministre des Finances, se voulant rassurant, dira qu'il n'y a pas de déséquilibre de la balance commerciale, mais il y a une réduction. «Lorsque la crise économique est apparue, nous n'avons pas été détenteurs d'actifs toxiques dans nos banques, mais nous étions concernés au point de vue de nos revenus intérieurs et extérieurs dans la baisse des prix pétroliers», a-t-il expliqué. Ainsi donc la baisse des prix pétroliers s'est traduite par une baisse de revenus extérieurs, qui s'est traduite par la baisse des revenus fiscaux pétroliers. «Nous avons une bonne crois-

sance de nos revenus fiscaux non pétroliers puisqu'ils ont augmenté sur le premier trimestre de près de 20%», a indiqué Djoudi.

**Instruction gouvernementale à l'adresse des entreprises étrangères d'importation : «Une mesure rétroactive»**

Le ministre des Finances, Karim Djoudi, a finalement changé de déclaration. Après avoir déclaré que la circulaire gouvernementale obligeant les entreprises à céder au moins 30% de leur capital à un partenaire algérien n'avait pas d'effet rétroactif, hier, il dira que cette mesure est rétroactive. «Nous avons exigé que les sociétés d'importation soient détenues en partie par des partenaires algériens à hauteur de 30%. Et cette mesure est rétroactive», a-t-il affirmé. Soulignons que le département de Hachemi Djaâboub a déjà contredit les propos de Djoudi tenus à Washington.

S. A.